NOTE D'INFORMATION

UPLINE BALANCED FUND

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP24036 en date du 23/04/2024.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

Y.S.H

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par **Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax : 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Y.S.H

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE BALANCED FUND**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000040131**
- Date et référence de l'agrément : **14/02/2024, GP24016**
- Date de création : **06/06/2003**
- Siège social : **3, RUE BAB EL MANSOUR 2éme ETAGE PORTE 8 - ESPACE PORTE D'ANFA**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **1er novembre au 31 octobre**
- Apport initial : **1.000.000,00** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **100.000,00** Dirhams
- Etablissement de gestion : **ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI**
- Société de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représentée par **Monsieur Youssef CHARAFE-EDDINE**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sis à **101, Boulevard Mohamed Zerktouni, Casablanca** représenté par **Monsieur Othmane TAJEDINE**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT	Mme Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **A. Saaïdi & Associes** représenté par **Madame Bahaa SAAÏDI**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié.**
- Indice de référence : **70% Moroccan Bond Index (MBI) tel que publié par BMCE Capital + 30% Moroccan All Shares Index (MASI) tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir à SANLAM un véhicule de placement assurant une performance supérieure à celle de l'indice de référence et ce via une gestion dynamique orientée vers le marché Actions, Monétaire et Obligataire.**
- Stratégie d'investissement :

 Le FCP est un OPCVM diversifié. Dans cette optique, le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

 En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

 Le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Enfin, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

 Le fonds pourra investir dans :

 - **Obligations et autres titres de dette émise par l'Etat Marocain ;**
 - **Obligations privées y compris les obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanismes d'absorption des pertes et/ou d'annulation du paiement des intérêts ;**
 - **Titres de créances négociables : Bons de Sociétés de Financement, Billets de Trésorerie, Certificats de Dépôts ;**
 - **Actions cotées à la Bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public ;**
 - **Titres d'Organismes de placements collectifs en valeurs mobilières (OPCVM) ;**
 - **Titres d'Organismes de placement Collectif en Capital (OPCC) ;**
 - **Titres de Fonds de Placement Collectifs en Titrisation (FPCT).**
- Durée de placement recommandée : **2 ans minimum.**
- Souscripteurs concernés : **SANLAM.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **06/06/2003.**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Hebdomadaire. La valeur liquidative est calculée tous les vendredis ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Etablissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : **Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.**
- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, et ce au plus tard le vendredi à 11h30 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour même. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative suivante.**
- Affectation des résultats : **Mixte. La décision de capitalisation ou de distribution doit être décidée par un comité composé de représentants de la société de gestion et du Mandant.**

 L'entité en charge du suivi de la distribution au souscripteur est :

 - **Dénomination : Banque Centrale Populaire ;**
 - **Adresse : 101, Bd Zerktouni, Casablanca ;**
 - **Téléphone : 0522 20 25 33.**

 SANLAM sera informée par Upline Capital Management par tous les moyens de communication possibles (mailing, courrier, communiqué de presse...) et ce au plus tard la veille de la mise en distribution. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : **Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.**

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

Y.S.H

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions sont nulles.**

 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats sont nulles.**

 - Cas d'exonération : **Néant.**

- Frais de gestion : **Au maximum 2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	**Taux Frais de gestion**
1- Honoraires Commissaire aux Comptes	10 000,00 MAD HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur
3- Commissions AMMC	0,025% HT
4- Commissions Dépositaire	0,020% HT
5- Frais Maroclear (commission de gestion du compte émission)	3600 MAD HT
6- Frais Maroclear (droit d'admission)	Selon tarification en vigueur
7- Prestations de l'établissement de gestion « ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE ALISTITMAR CHAABI»	Frais de gestion fixes et variables selon les taux convenus dans le mandat de gestion.
8- Prestations de la société de gestion « UPLINE CAPITAL MANAGEMENT»	25% * Prestation de l'Etablissement de Gestion

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
Y.S.H